

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 553 remplaçant l'article 2 de l'arrêté n° 1217 du 29 décembre 1937 portant désignation «le» membres du conseil du contentieux administratif pour l'année 1938

n° 553

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juin 1938

Numéro JO
n° 499 du 30/06/1938

Date du numéro
30 juin 1938

TEXTE INTÉGRAL

L'article 2 de l'arrêté n° 1217 du 29 décembre 1937. est remplacé par l'article suivant : Les fonctions de commissaire du gouvernement près le Conseil du Contentieux administratif seront exercées pendant l'année 1938 par M. Alemant, administrateur de 3° classe des colonies.